

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### 2024\_50 - OBJET : Convention de formation avec Concept Sécurité Formation

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée « Plates-formes élévatrices Mobiles de personnes » pour un agent des services techniques. La société Concept Sécurité Formation propose ce type de formation.

**DECIDE** de passer une convention avec la société CONCEPT SECURITE FORMATION – 1 bis rue Guy de Maupassant – ZA L'Agavon – Le Mirabeau 2 – 13170 LES PENNES MIRABEAU afin de faire bénéficier cet agent de cette formation qui sera dispensée du 2 au 4 juillet 2024, pour un montant de 675 € HT.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 3 juin 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC